

DELIBERATION N° 88/11-01 - INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES VOIES ET RESEAUX DES COTEAUX DE SAINT-BLAINE

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire délégué aux travaux, informe l'Assemblée de la demande de la Société Nancéienne d'Aménagement, relative à l'intégration dans le domaine communal des voies des Coteaux de Saint-Blaine.

Le dossier présenté étant favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête publique administrative concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur DUFOURQ, Maire de DOMMARTEMONT, commissaire enquêteur,
- de demander à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête,
- de demander à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires conformément aux textes en vigueur.